

**Le Groupement forestier intercommunal de la Venoge**

a le pénible devoir de faire part du décès de

**Monsieur Yvan Durig**

forestier-bûcheron, victime d'un tragique accident forestier dans le  
cercle de juridiction de notre association.

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille et à ses  
proches.